

Feuille de route - Canyoning Herault - Canyon du Diable - Partie Amont

Comment venir :

RDV au parking de l'arrêt de bus "GROTTE DE CLAMOUSE"

- Au départ de MONTPELLIER, rejoignez l'A750 gratuite en direction de MILLAU
- Après 30 km, prenez la sortie 59 "CANET-GIGNAC" et traversez GIGNAC en direction de ST GUILHEM-LE-DESERT
- 7 ou 8 km plus loin traversez ANIANE toujours en direction de ST GUILHEM-LE-DESERT
- Franchissez LE PONT DU DIABLE en direction de ST GUILHEM toujours.
- 400 mètres plus loin, garez vous sur le bas coté un peu avant le panneau qui matérialise l'arrêt de bus, face au panneau GROTTE DE CLAMOUSE
- Au départ de VENDRES, VIAS, VALRAS, AGDE...
- Rejoignez l'A75 en direction de MILLAU, CLERMONT L'HERAULT.
- Prendre la sortie A750 en direction de MONTPELLIER, GIGNAC
- Puis prendre la sortie 58 GIGNAC
- Au rond point prendre la première sortie sur D4 direction ST JEAN DE FOS
- Traversez LAGAMAS, puis ST JEAN DE FOS en direction de ST GUILHEM-LE-DESERT
- Laissez le PONT DU DIABLE sur votre droite et 400 mètres après vous êtes à l'arrêt de bus "GROTTE DE CLAMOUSE", garez vous.

Matériel à prévoir : Maillot de bains, chaussures fermées avec semelle non lisse (types baskets), 1 bouteille d'eau pour 3.

Coordonnées GPS : 43.710796, 3.552717

Règlement de la prestation : Chèque, chèque vacances ou espèces, il n'y a pas de distributeur de billets sur place.

Numéro de téléphone de l'office des moniteurs : Secrétariat (à partir de 09h00) : +33 (0)6 85 74 67 61, Jean (avant 09h00) : +33 (0)6 50 34 72 01 ou Mathieu (avant 09h00) : +33 (0)6 31 64 16 35

Attention :

- Prévoyez d'arriver un peu en avance, en cas de retard trop important le moniteur ne pourra pas faire attendre les autres participants.
- Même si les vols sont rares, les parkings ne sont pas surveillés. N'emportez pas d'objets de valeur.

- Veuillez vérifier que votre assurance individuelle prend en charge les risques liés aux activités sportives de nature type canyoning, via ferrata, escalade, parcours aventure.
- Veuillez informer l'Office des Moniteurs de vos éventuels problèmes de santé avant l'activité. Les activités de pleine nature peuvent comporter des risques liés à l'activité physique et à l'environnement, le moniteur doit pouvoir adapter son encadrement à vos caractéristiques individuelles. Munissez-vous le jour de l'activité de vos traitements médicaux éventuels (asthme, diabète, allergies ...).
- Parents, pour les activités aquatiques, votre enfant ne doit pas avoir peur de l'eau, doit être capable de flotter, se déplacer sur quelques mètres, et mettre la tête ponctuellement sous l'eau.

Plan d'accès :





